

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU ROVE

SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 20 ; Pouvoirs : 9 ; Absents : 9

L'an deux Mil vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 16 février 2024.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde -DESMATS Nicole - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel- LAVAL Jacques - MAZADE Alain - MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre -

ONT DONNE POUVOIR : FERNANDEZ Danielle à DESMATS Nicole - LILLO Sabine à SABATINO Paul - GUIDI Marie-Noëlle à BARTOLI Michel - FIORI Frédéric à MONTALBAN Francis - SACOMAN Roger à GIRAUD Chantal - DEQUIVRE Claude à CASABURI Francine - JUAN Annie à CORTES Jeanne - MARTINEZ Véronique à JAUFFRET Michel - MISSIMILLY Laurent à BONNET Marie-Claude -

ABSENTS : FERNANDEZ Danielle - LILLO Sabine - GUIDI Marie-Noëlle - - FIORI Frédéric - SACOMAN Roger - DEQUIVRE Claude - JUAN Annie -MARTINEZ Véronique - MISSIMILLY Laurent -

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2024/02/07

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE DU ROVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant de voter le Compte Administratif, il convient d'approuver le Compte de Gestion dressé par le comptable public du Service de Gestion Commune (SGC) de Berre l'Etang.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;
- Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 241-18, 241-19 et 241-20 ;
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 de la commune du ROVE, dressé par le comptable public du Service de Gestion Commune (SGC) de Berre l'Etang et remis à Monsieur le Maire le sous la forme dématérialisée le 20/02/2024, dont les résultats s'établissent ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES	Excédent reportés	1 461 903,86 €	379 206,46 €	1 841 110,32 €
	Réalisations	651 188,17 €	5 363 611,70 €	6 014 799,87 €
	Total	2 113 092,03 €	5 742 818,16 €	7 855 910,19 €
DEPENSES	Déficit reportés			
	Réalisations	1 387 125,37 €	5 171 649,24 €	6 558 774,61 €
	Total	1 387 125,37 €	5 171 649,24 €	6 558 774,61 €
Résultats propres de l'exercice		725 966,66 €	571 168,92 €	1 297 135,58 €

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,
- Après s'être assuré que le comptable a bien repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 dans les écritures,
- Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et que tous les mandats ordonnés pendant l'exercice en cause ont bien été passés dans les écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : **DECLARE** que le COMPTE de GESTION de la Commune du ROVE qui lui est présenté pour l'exercice 2023 par Monsieur Le comptable public du Service de Gestion Commune (SGC) de Berre l'Etang visé et vérifié par l'Ordonnateur **N'APPELLE** aucune observation et **I'APPROUVE** en totalité.

VOTE / POUR 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

